

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
30/01/2020

Dossier complet le :
12/03/2020

N° d'enregistrement :
F01120P0017

1. Intitulé du projet

Création d'un méthaniseur avec un forage pour l'alimentation en eau pour le nettoyage et la "chasse d'eau" du réseau ferti-irrigation sur la commune de Marchemoret (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS PLAINES DE FRANCE ENERGIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr THIERRY

RCS / SIRET

8 5 0 1 5 6 2 1 7 0 0 0 1 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27a. forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG104 hors périmètre de ZRE. L'implantation du forage se situe en dehors de ces périmètres. Il sollicitera la nappe de l'Eocène moyen et supérieur dans les horizons des marno-calcaires du lutétien.
26b. Stockage et épandages de boues et d'effluents	Le projet prévoit sur un épandage sur 1201 ha, comprenant 1406 T/an de Digestat solides dont 309 T/an de matière sèche et 2,3 T/an d'azote total et 6973 T/an de Digestat liquide dont 350 T/an de matière sèche et 36,3 T/an d'azote total.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce site est prévue pour la création d'un méthaniseur. Le site qui est un champs, est éloigné du centre ville et en pleine zone rurale. Un point d'eau est nécessaire sur site.

Il nécessite un approvisionnement en eau pour le nettoyage et la "chasse d'eau" pour le réseau de ferti-irrigation. En l'absence d'approvisionnement par l'eau de ville, il est prévu de réaliser un forage dans l'emprise de ce projet. Les débits escomptés faibles et de l'ordre de 2-5 m³/h, avec un volume journalier de l'ordre de 4m³, soit 1 460 m³.

Le projet prévoit sur un épandage sur 1201ha comprenant 1406 T/an de Digestat solides dont 309 T/an de matière sèche et 2,3 T/an d'azote total et 6973 T/an de Digestat liquide dont 350 T/an de matière sèche et 36,3 T/an d'azote total.

4.2 Objectifs du projet

Produire une énergie propre

Valoriser les déchets agricoles pour enrichir les parcelles agricoles sur 1201 hectares et pérenniser les cultures

Le forage à créer est prévu pour couvrir les besoins en eau du projet avec une nappe susceptible de fournir les volumes désirés

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Création d'une plateforme de réception et de stockage des matières premières entrantes composés de 3 silos d'une superficie de 7200 m², ainsi que d'une trémie d'incorporation des substrats solides de 120 m³ par fond mouvant suivie d'un Premix. Création d'un digesteur d'un volume utile de 3348 m³ pour la digestion des matières organiques. Création d'une fosse de stockage de digestat de 3348 m³ avec récupération du biogaz résiduel. Création d'une fosse de stockage de digestat d'un volume de 5119 m³. Création d'une chaudière à biogaz pour le maintien en température des digesteurs. Une torchère de secours pour brûler les gaz excédentaires non conformes ou en cas d'impossibilité d'injection dans le réseau GRDF. Création d'un équipement d'épuration du biogaz en biométhane grâce à un système de purification et de filtration au charbon actif et à membranes. Création d'un poste d'injection GRDF ainsi que l'adaptation du réseau gaz pour permettra l'injection du biométhane. Création d'un poste de soutirage électrique ENEDIS ainsi que l'extension du réseau électrique du domaine public vers la parcelle du projet. Création d'un pont bascule pour peser les matières entrantes et sortantes. L'agencement de tous ces organes est décrit en annexe

Pour le forage d'eau :

Amenée foreuse, bac de décantation

Création du forage au Rotary ou au marteau Ø311 mm jusqu'à 50 m de profondeur.

Mise en place de tubage acier Ø220 mm en tête jusqu'à 50 m de profondeur, cimenté à l'extrados, sous pression depuis l'intérieur du tube, pour isoler de la surface et les sables de Monceau et calcaire Saint Ouen dénoyé dans le secteur.

Puis foration au Rotary Ø200 mm jusqu'à 70m de profondeur jusqu'au toit des sables yprésien.

Mise en place colonne captante : tubage PVC ou acier, crépiné au niveau des marno-calcaires du Lutétien entre 51 et 70 m de profondeur. Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe. Le forage sera raccordé via des réseaux d'eaux enterrés au process.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Fournir du biogaz pour le réseau GRDF

Enrichir les terres agricoles par l'épandage

Le forage servira à fournir les besoins en eau pour le nettoyage et la "chasse d'eau" pour le réseau ferti-irrigation.

Concernant le plan d'épandage il se situe sur les parcelles de l'exploitation et de quatre exploitations voisines sur une surface de 1201 ha (comprenant 177,96 ha sur la commune de Moussy-le-Vieux pour l'EARL du Rethélet ; 279 ha sur la commune de Moussy-le-vieux pour la SCEA Thierry ; 305,24ha sur la commune de Lagny-le-sec pour la SCEA de la ferme Chantemerle ; 230,21 ha sur la commune de Villeneuve sous Dammartin pour la SCEA des Carneaux ; 208,64 ha sur la commune de Villeneuve sous Dammartin pour la SCEA du Domaine). Concernant le digestat solide il sera stocké en bout de champs, la partie la plus importante étant transporté en contre-voyage des ensilages. Les digestats liquides seront épandus via le réseau de ferti-irrigation sur les parcelles proches du méthaniseur. Le reste sera épandu par automoteur sur les parcelles éloignées. Tout cela afin de limiter l'impact écologique de l'unité.

Le type d'intrant traités sera constitué de CIVE et Déchets agri alimentaires ayant fait l'objet d'un dépôt préfectorale (fourni en annexe)

Il est précisé que le site ne rejettera uniquement que des eaux fluviales, les eaux chargées seront récupérées pour le process via une grande pré-fosse avant incorporation soit dans le digesteur soit dans la cuve de stockage.

Le plan d'approvisionnement et le volume de digestat sont fournis en annexe, ainsi qu'un plan masse du méthaniseur et le projet d'injection.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement :

Projet en déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0.

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Pour le forage : Lors de la phase de travaux puis après travaux et pour l'exploitation	environ 150 m ² puis 3 m ² à terme
L'épandage des digestats	1201 ha
Tènement projet méthaniseur, dont :	49915 m ² , dont :
- 3 silos	- 7200 m ²
- 2 digesteurs	- Ø24 m chacun
- fosse de stockage	- Ø29 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

accès du site depuis Marchémoret
en sortie de la D401 direction de
Rouvres

Parcelle n°6 (anciennement 14-15)
de la section XA du cadastre de
Marchémoret pour le méthaniseur et
le forage (coordonnées
géographiques ci-contre).
Concernant le plan d'épandage, les
parcelles cadastrales sont cités en
annexe sur les cartes référentes

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 72' 89" 01 Lat. 49° 05' 01" 47

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

le plan d'épandage intéresse les communes de Lagny-le-sec, Marchémoret, Moussy-le-vieux et Villeneuve sous Dammartin

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I la plus proche, à 1 km au sud du méthaniseur et des premières zones d'épandage : FR110001194 Forêt de Montge-en-Goële ZNIEFF type II la plus proche, à 7 km au nord-ouest du méthaniseur et à 2 km des premières zones d'épandage : FR110020188, Bois de Saint-Laurent
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le zonage RAMSAR il n'existe aucune zones humides d'importance que ce soit au niveau du méthaniseur ou des zones d'épandage. L'enveloppe d'alerte des zones humides avérées et potentielles en région Ile-de-France a également été regardé (carte en annexe) et le projet dans son ensemble n'intéresse que certain secteur aux abords immédiats de cours d'eau en classe 3.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Marchémoret, Lagny-le-sec, Villeneuve-sous-Dammartin et Moussy-le-Vieux n'ont pas de PPR en place (source: Géorisques)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La masse d'eau FRHG104 ne fait pas partie d'une zone de répartition des eaux pour l'éocène
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun d'après la base MERIMEE
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 7,7 km de la Directive Oiseau FR2212005 Forêts Picardes : massif des trois forêts et bois du Roi A 10,8 km de la Directive Habitat FR2200380 Massif forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement prévu de 2 à 5 m ³ /h en pointe pour un volume annuel de l'ordre de 1460 m ³ dans l'Eocène moyen et supérieur comprenant le marno-calcaire du Lutétien Impact attendu très faible et de l'ordre de 20 m autour du forage
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction du méthaniseur et les bâtiments connexes sont prévus sur un site constructible et en friche. La surface de construction couvrira environ 1/5ème de la surface totale du tènement. L'emprise au sol pour le forage sera très restreinte et de l'ordre de 3m ² une fois terminé En dehors d'un remaniement du terrain pour la construction aucune destructions spécifique n'est soulevé. Par ailleurs le site fera l'objet d'espace paysager et d'entretien à terme.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet dans son intégralité (méthaniseur + zone d'épandage) est situé à plusieurs kilomètres au sud des NATURA 2000 Dir Habitat et DIR Oiseau (carte en annexe)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le transport des digestats solides en contre-voyage des ensilages. Les digestats liquides seront ré pondus via le réseau de ferti-irrigation sur les parcelles proches du méthaniseur. Lors des travaux de création, le nombre d'engins sera plus important qu'à l'accoutumé mais limité dans le temps et faible par rapport au trafic journalier moyen de la départemental
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le méthaniseur ne fait pas de bruit particulier et le site est éloigné de toute habitation. Le prélèvement en eau sera quant à lui réalisé par une pompe immergée 4"

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune odeur ne se dégagera du méthaniseur. Le biométhane étant inodore.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de terrassement et de construction sont prévus sur plusieurs mois. Le temps des travaux de foration pour le forage est prévus sur 1 à 2 semaines Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En cas de nécessité de laisser du gaz s'échapper, une torchère de sécurité va brûler le gaz instantanément.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>rejets des eaux souterraines exaurées vers le milieu superficiel (par l'intermédiaire d'un enrouleur afin de répartir les eaux) lors des travaux de création (volume de l'ordre de 210 m3) puis rejet dans le process du méthaniseur</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Digestats liquide et digestats solides qui seront répandus sur les 1201 ha prévus à cet effet pour amendement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'épandage permet principalement d'amender les sols par un engrais naturel (les digestats), donc d'améliorer les sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de méthanisation prend place au niveau de parcelles agricoles appartenant à 5 société agricoles toutes parties prenantes au projet. Il n'y a pas d'autres projet prévus sur toutes ces parcelles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du méthaniseur et des zones d'épandage, le projet permet de créer une énergie verte (le biométhane), de constituer un engrais (digestat) propice à amender les sols pour pérenniser les exploitations agricoles.

Dans le cadre du forage, la solution alternative proposée a un impact positif en limitant la consommation d'eau potable.

L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement. Par ailleurs le site ne permet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné).

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maltriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art

- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée.

- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère temporaire des travaux de quelques mois pour le méthaniseur et bâtiments connexes et d'une à deux semaines pour le forage (avec essais de pompage) et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones

environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. La récupération du biométhane participe à la transition écologique (énergie verte - projet également soutenu par l'Ademe). Les volumes restent également très faibles en terme de prélèvements dans le forage et ne seront pas de nature à créer d'incidence.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Complément au formulaire Cerfa au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur la commune de Marchémoret - Annexe au Cerfa : - annexe 1 : projet du méthaniseur + plan masse+attestation préfectorale+récépissé Ademe - annexe 2 : Annexe 1 du Cerfa n°14384 - annexe 3 : Photographie - annexe 4 : Plan de situation au 1/25000 - annexe 5 : évaluation simplifié Natura 2000 - annexe 6 : coupe lithologique et technique du forage - annexe 7 : plan d'épandage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Marchémoret

le, 10/01/2020

Signature



PERMIS DE CONSTRUIRE

Plan de situation - Plan de masse
Coupe de terrain

Réalisation d'une unité de méthanisation

SAS PLATRES DE FRANCE ENERGIES
Chemin du Vigneron
97220 MOUSY LE VIEUX

12 septembre 2015

DMB

Plan de situation



Plan de situation Ech: 1/10 000

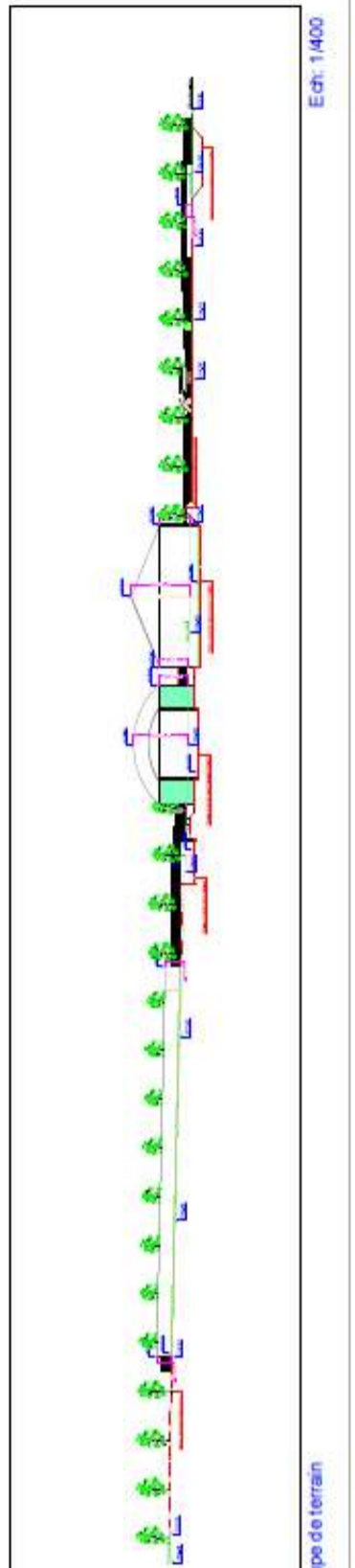
LEGENDE

Point de niveau	Limite de propriété
Aire d'accès stabilisée	Réseau DT
Bassin	Réseau PTT
Bâtiment existant	Réseau Eau de Ruissellement
Projet	Réseau Eau Potable
Cote d'implantation	Réseau Eau Pluviales
Cote projet	Réseau Biogaz
Cote limite de propriété	Réseau Digestif
Défense Incendie	Câbles
Zone boisée	
Plantations à venir	
Niveaux colorés	



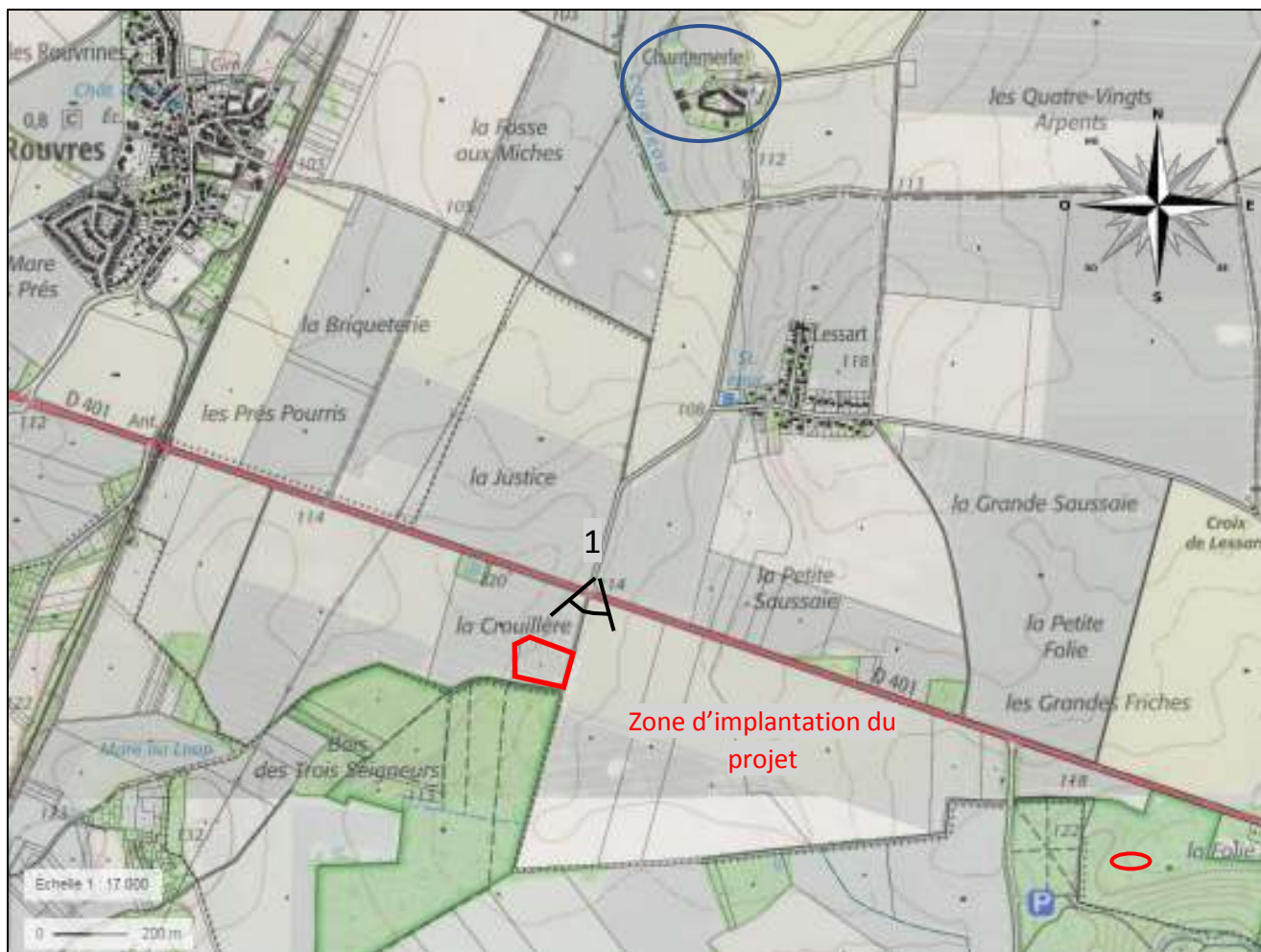
Plan de masse Ech: 1/500

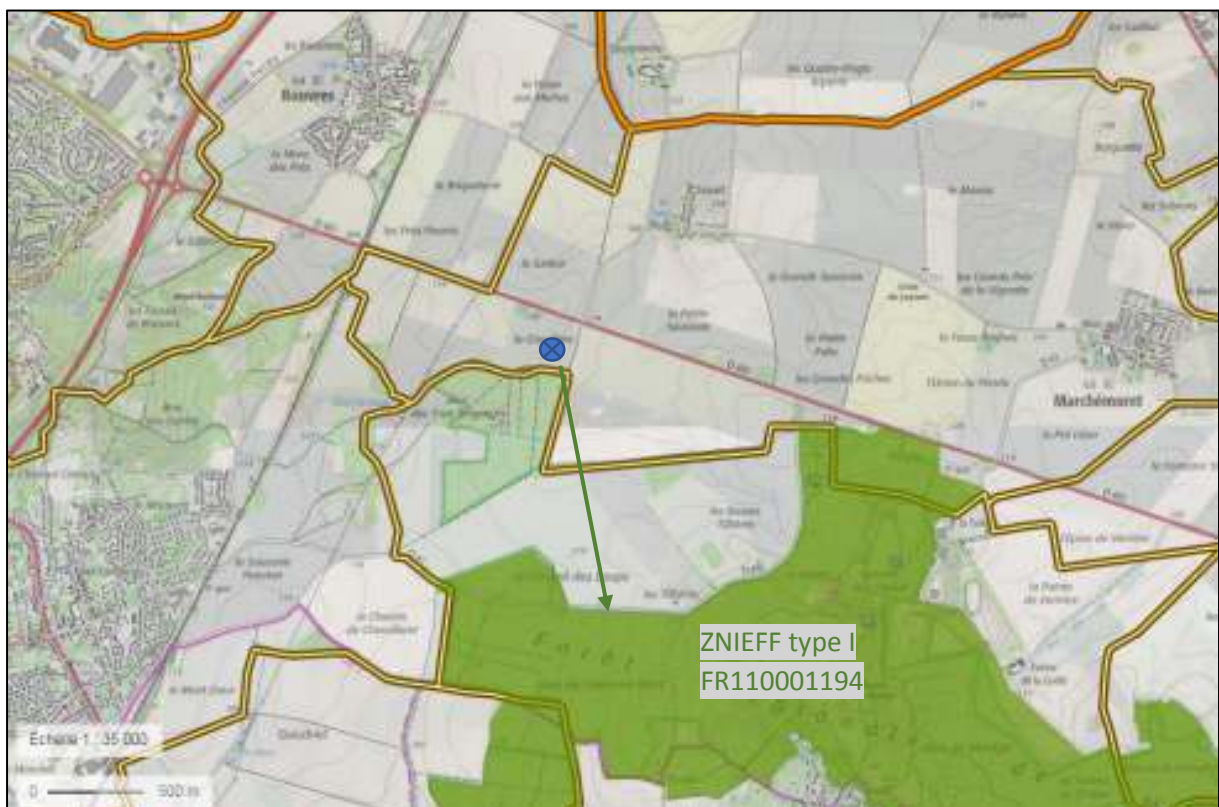
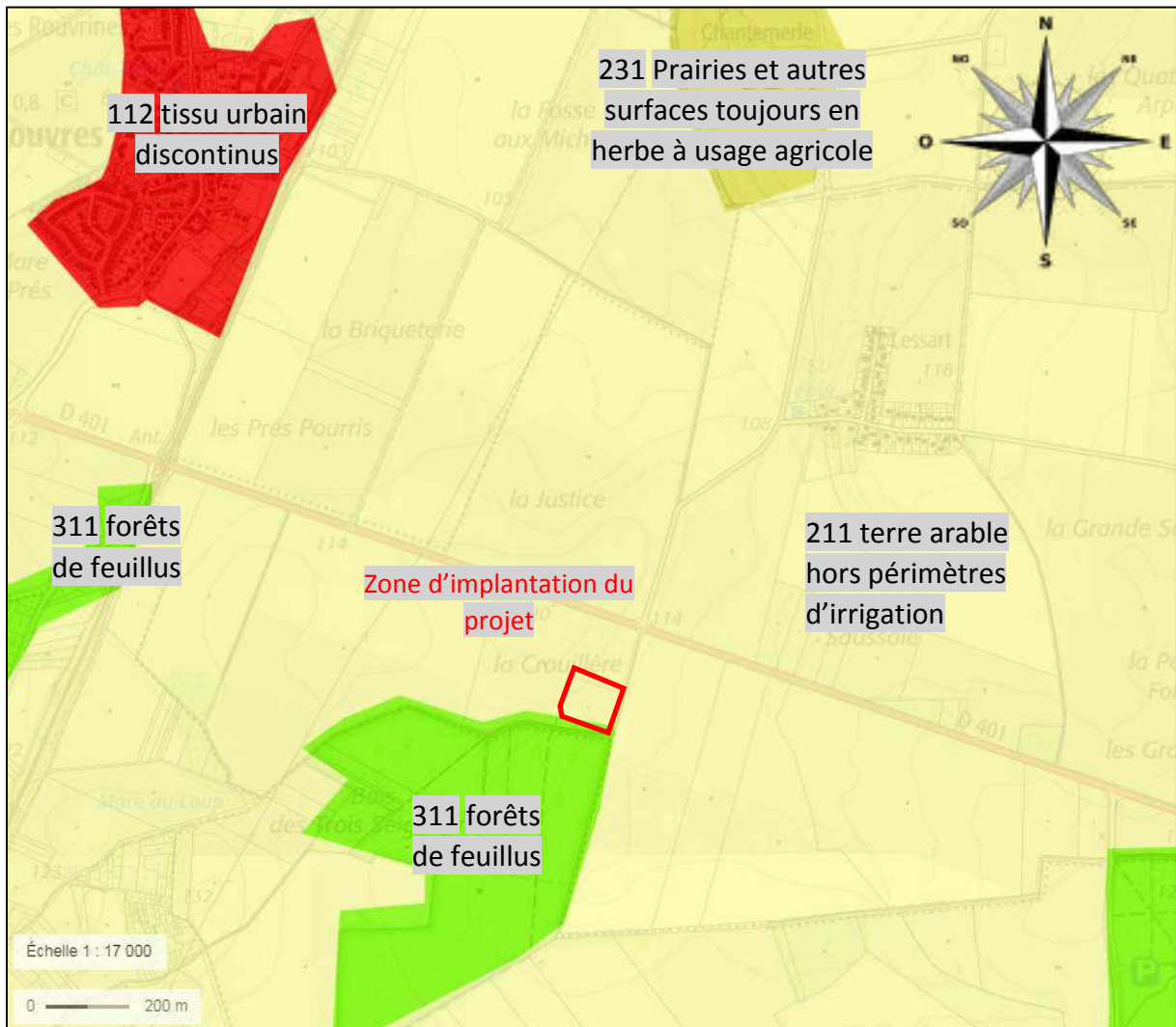
Plan réalisé sous l'entière responsabilité du maître d'ouvrage et remis à titre indicatif ou à des fins administratives.
Non valable pour exécution.



Coupe de terrain Ech: 1/400

Annexes 2 à 5 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol





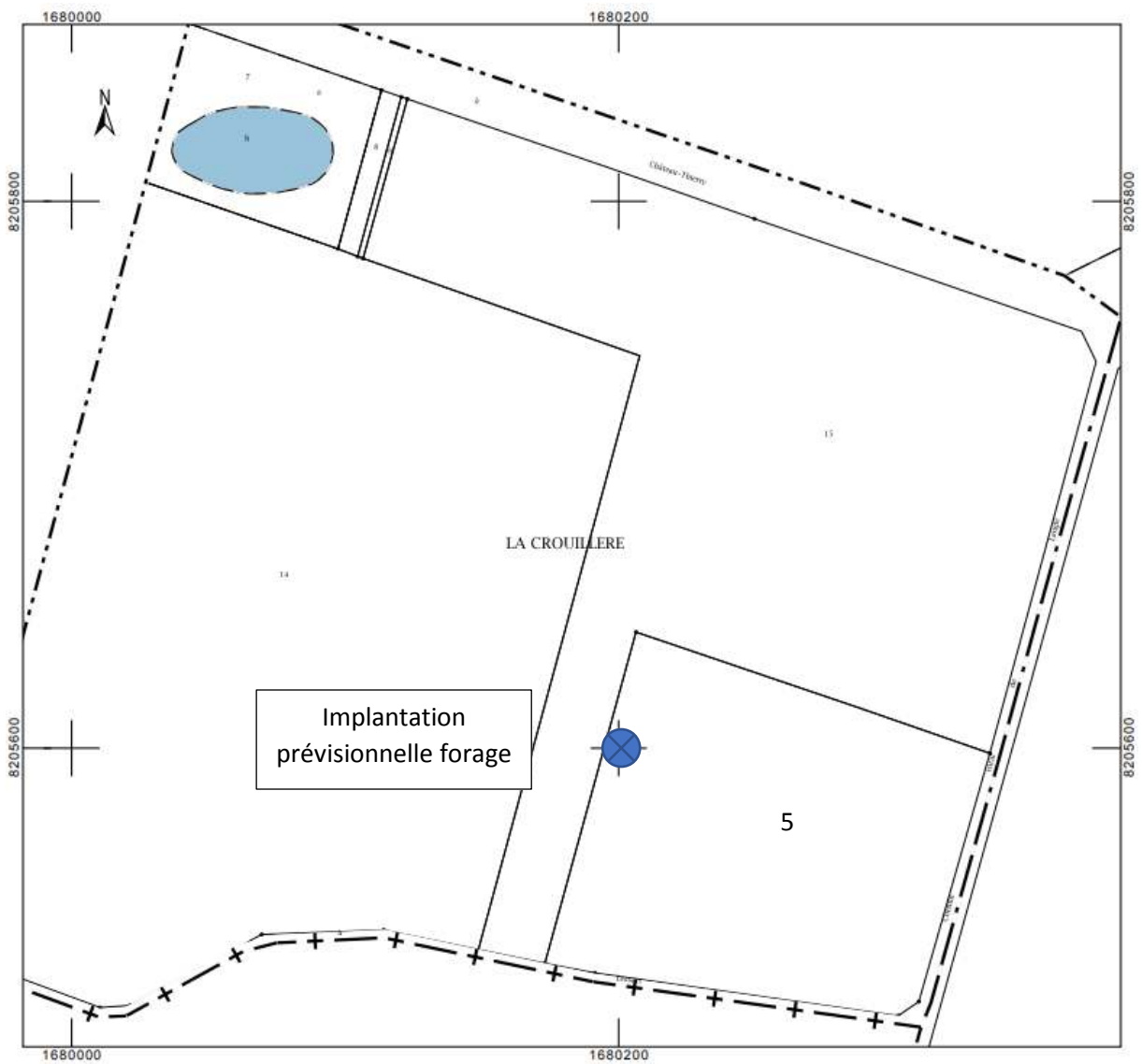
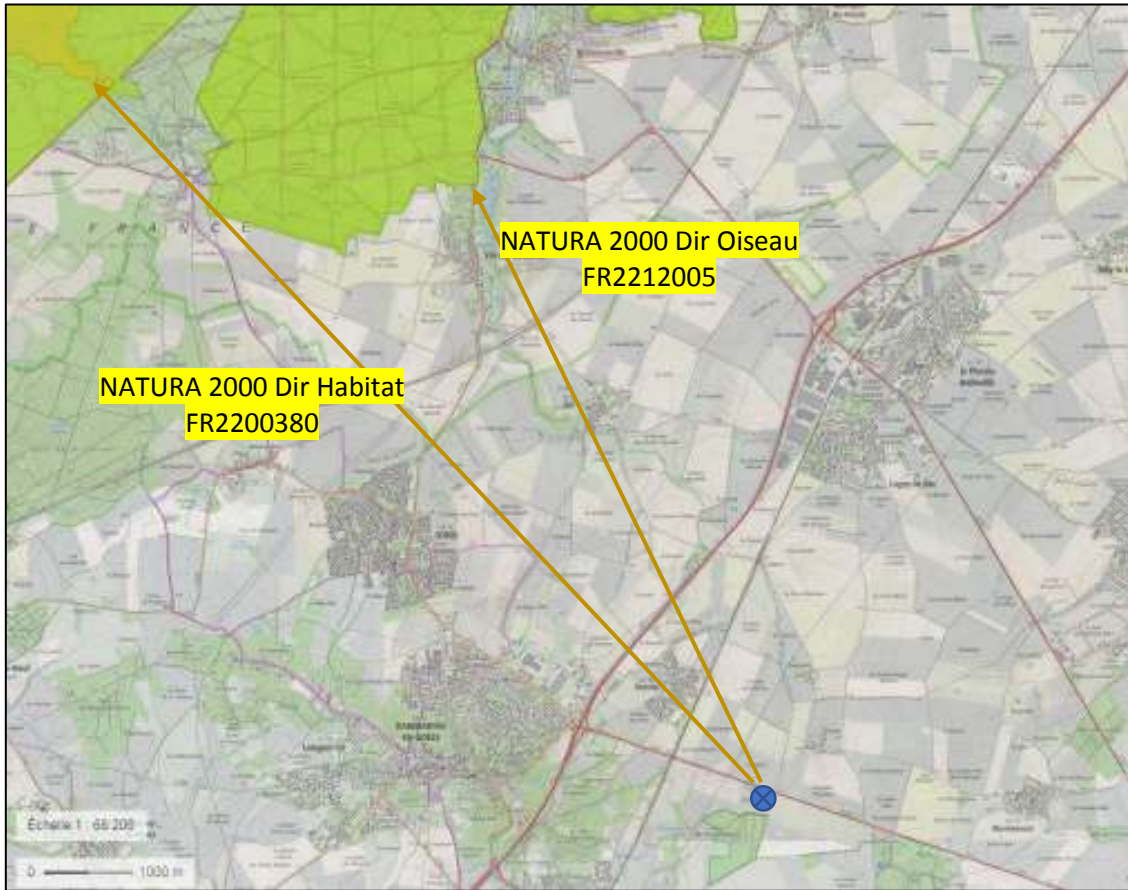


Figure 1 : Enveloppe du plan d'épandage comparée aux zones naturelles du secteur

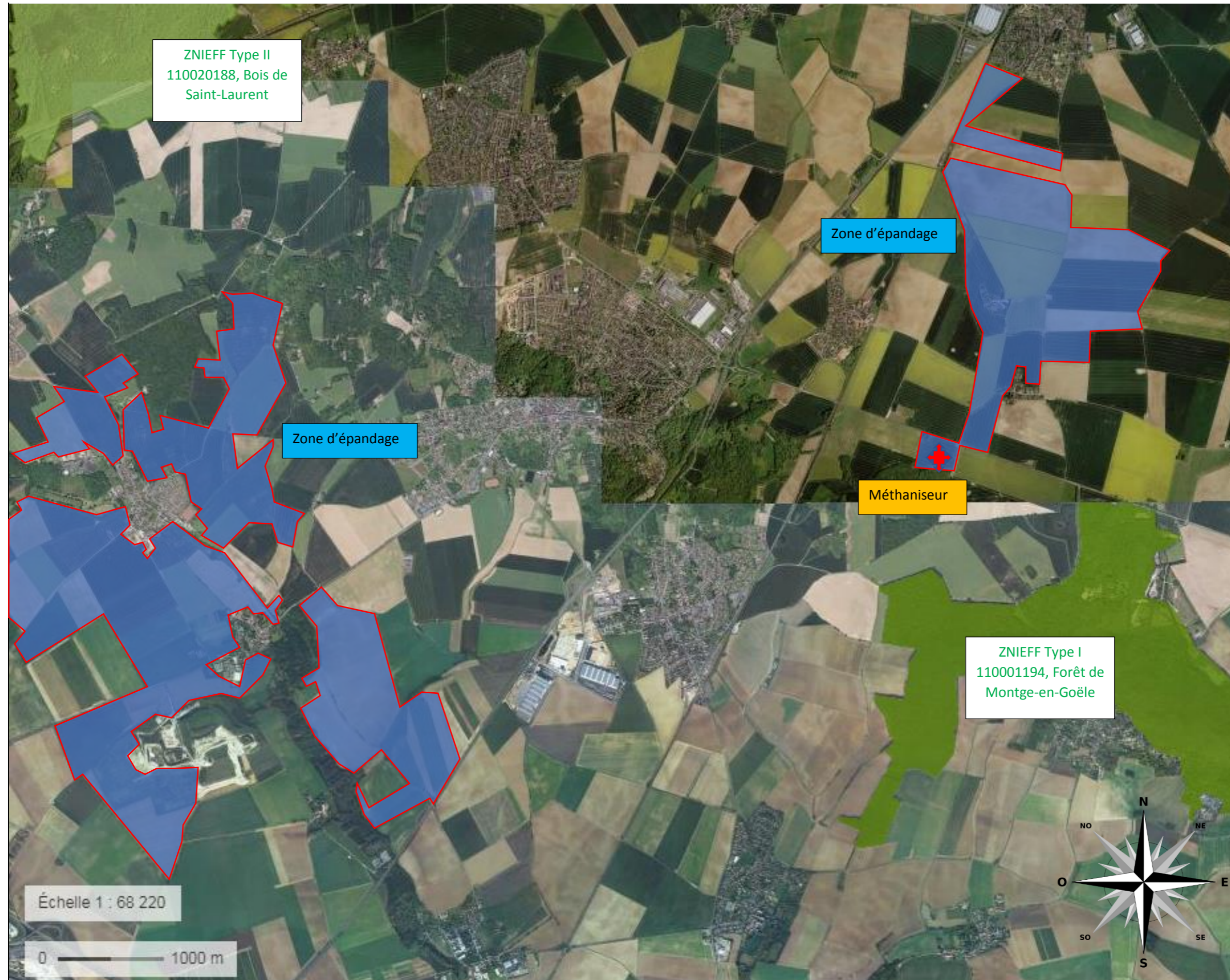


Figure 2 : enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles en région Ile-de-France (DRIEE IF) superposées aux zones d'épandage

